



HAL
open science

Conflits de proximité et dynamiques urbaines - Introduction

Patrice Mele

► **To cite this version:**

Patrice Mele. Conflits de proximité et dynamiques urbaines - Introduction. Patrice Melé. Conflits de proximité et dynamiques urbaines, PUR, pp.7-18, 2013, 978-2-7535-2278-7. 10.4000/books.pur.27301 . halshs-00914635

HAL Id: halshs-00914635

<https://shs.hal.science/halshs-00914635v1>

Submitted on 7 Dec 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTRODUCTION

Patrice MELÉ

Les sociétés contemporaines semblent marquées par un apparent paradoxe entre, d'une part, la généralisation de situations qualifiées de conflits environnementaux, conflits d'aménagement, de localisation ou de territoires et, d'autre part, l'intense juridicisation des risques et nuisances et la multiplication des procédures d'information et de participation. Les expressions d'opposition qui peuvent se traduire par des dénonciations, des recours juridiques et/ou des stratégies de rupture de l'ordre public semblent résister aux technologies de gestion des conflits, à l'introduction d'instances de débat public, à la multiplication d'arènes de négociation.

La notion de conflit de proximité est utilisée par cet ouvrage pour décrire des situations mettant en jeu des résidents mobilisés pour le contrôle de leur espace proche. Toutefois, il ne s'agit pas seulement de compétitions pour l'usage de l'espace. La multiplication de ces controverses semble caractériser une mutation de la perception des incertitudes et des risques « inhérents à la modernité » (Sénécal, 2005). Ce vocabulaire n'implique pas une référence à l'école de la proximité en économie (Bouba-Olga, Carrincazeaux et Coris, 2008 ; Torre, 2009 ; Melé¹) ni de considérer le « proche » comme susceptible d'une délimitation territoriale ou d'une mesure objective par le chercheur. La définition de la proximité que nous retenons est celle donnée par les résidents ou usagers lorsqu'ils affirment qu'un projet, une activité, une pratique affecte leur environnement. Cela implique que la distance entre les objets, activités ou pratiques mises en cause peut être plus ou moins grande (voisinage non désiré, mobilisation pour la préservation d'un paysage, bruit des avions, pollution atmosphérique...). Néanmoins, tous les conflits considérés ici se manifestent par des actions collectives durant lesquelles des résidents effectuent un travail de (re)définition de leur inscription spatiale et territoriale.

1. Cf. MELÉ P., « Analyse des conflits et recherches françaises : le moment agonistique ? », p. 21-50.

Les conflits de proximité sont souvent interprétés comme la manifestation d'une tendance généralisée au repli des habitants sur leur espace de résidence qui contribuerait à la fragmentation urbaine. Cet ouvrage adopte une perspective différente : nous nous sommes fixé comme objectif de construire une réflexion sur la productivité sociale et territoriale de ces situations d'action dans différents contextes urbains.

De nombreuses recherches caractérisent l'expérience urbaine des résidents des villes contemporaines comme marquée par l'accroissement des incertitudes. Les citoyens semblent avoir le sentiment de ne plus maîtriser l'évolution des espaces urbains et tentent de développer des stratégies pour contrôler des dynamiques urbaines perçues comme des nuisances ou des risques (Bourdin, Lefeuvre et Melé, 2006). Évidemment, les incertitudes urbaines ne sont pas les mêmes à Mexico, Montréal ou dans les villes françaises, mais partout des habitants se mobilisent en exprimant la vigilance et la volonté de maîtrise des impacts des activités, des mobilités ou des dynamiques résidentielles.

Les situations dans lesquelles des résidents s'opposent à l'implantation d'un équipement, se mobilisent contre les nuisances liées à certaines activités ou s'alarment de l'arrivée d'une nouvelle catégorie de population sont souvent considérées comme des manifestations d'un « syndrome NIMBY² » (Jobert, 1998). Celui-ci renforcerait les espaces de l'homogénéité sociale, le refus de l'altérité et des nécessaires troubles à la quiétude résidentielle générés par des activités indispensables au fonctionnement urbain. Le succès de l'acronyme et son apparence de diagnostic, révélant la diffusion d'une tendance sociétale, ont souvent masqué la complexité de ces processus d'action collective (Jobert, 1998 ; Trom, 1999). Ceux-ci non seulement mettent en jeu les relations entre les habitants et l'espace proche de leur logement mais aussi leurs rapports aux objectifs et aux procédures des actions publiques. Par ailleurs, il ne semble pas que l'on puisse réduire ces mobilisations à la diffusion des préoccupations environnementalistes ou aux stratégies de militants écologistes.

Les conflits et controverses ont souvent été analysés comme mettant au jour des dysfonctionnements des processus d'information, de participation ou de concertation liés aux choix d'implantation, aux modalités de fonctionnement d'équipements ou au contrôle des impacts de certaines activités (Dziedzicki, 2001). Cependant ceux-ci ne semblent pas pouvoir être désamorçés par des procédures de participation placées en amont des projets. L'étape de la constitution de certains habitants en acteurs collectifs, représentants autoproclamés du « territoire », semble nécessaire pour qu'émergent des interlocuteurs de l'action publique. Conflits et controverses, d'intensité variable (de la simple création d'une association aux stratégies de troubles à l'ordre public), constituent aujourd'hui

2. *Not in my back yard.*

une modalité généralisée de relation entre habitants et acteurs publics. Même sans manifestation de conflit, certains groupes utilisent le langage du conflit pour légitimer leur prise de position, pour se construire comme acteur légitime. Il est d'ailleurs de plus en plus difficile de séparer l'étape du conflit et celle de la négociation. Les instances de médiation proposant aux habitants mobilisés une intégration aux processus d'action publique se multiplient et ont été, dans de nombreux domaines, rendues obligatoires par les évolutions des législations.

Présents non seulement en situation urbaine centrale, dans la ville dense, dans les espaces pavillonnaires en situation périurbaine et dans le monde « rural » au contact avec les activités ou pratiques urbaines – portant en particulier sur des espaces désignés comme « naturels » – ces conflits expriment une préoccupation sur le devenir de certains sous-ensembles spatiaux face à des dynamiques urbaines perçues comme marquées par l'incertitude et la multiplication des nuisances et des risques.

Georg Simmel (1955) [1903] a mis en évidence que le conflit ne doit pas être analysé comme un dysfonctionnement, un accident de la vie sociale, mais qu'il constitue une forme positive de socialisation. En multipliant les interactions entre participants, les conflits produisent associations, alliances, coalitions et réseaux. Cette forme sociale a donc pu être considérée comme un phénomène qui « réduit l'isolement social », qui « rassemble des parties » (Coser, 1982) [1952]. Les travaux de sociologues qui souscrivent à cette position soulignent le rôle de structuration sociale des conflits. En France, Michel Marié (1989) a montré l'importance de la prise en compte des « jeux tensionnels » dans la mise au jour des processus de territorialisation.

Adhérer à cette proposition nous a conduit à adopter une problématique permettant d'analyser les conflits dans leur dimension d'action collective et de régulation sociale. Pour sortir des interprétations du type NIMBY ou de celles qui considèrent le conflit comme révélant des attachements de proximité préexistants, nous proposons une interrogation centrée sur l'analyse de ce que produisent les situations de conflits. En déplaçant le regard des causes ou de la gestion des conflits vers l'analyse des conflits comme situations d'action et des effets de celles-ci, on peut attendre une meilleure compréhension des situations qualifiées de conflictuelles, de leurs relations avec les instruments et instances chargés d'encadrer les interactions, de leur place dans les rapports des habitants à l'espace proche.

MÉTHODES ET TERRAINS

Pour contribuer à une meilleure intelligence de ces phénomènes, présentés comme liés à une tendance internationale, nous proposons d'analyser des situations d'action en France et dans deux autres contextes nationaux (Canada et

Mexique). Cet ouvrage est issu d'un projet piloté par l'équipe Construction politique et sociale des territoires de l'UMR CITERES (CNRS, université de Tours) et soutenu par le programme ANR SHS « Conflits, guerre(s), violence ». Cette recherche a donc mobilisé une équipe internationale et pluridisciplinaire (anthropologues, géographes, sociologues, spécialistes de l'aménagement et des politiques publiques) pour mettre en œuvre des recherches sur des situations de conflits dans trois contextes nationaux. L'INRS *Urbanisation, culture et société* à Montréal, le département de sociologie de l'UAM Azcapotzalco et l'Institut de recherche sociale (IIS) de l'UNAM à Mexico ont constitué les partenaires de ce projet. Les chercheurs mobilisés avaient tous des expériences antérieures de travaux sur des situations de conflits, pour certains des expériences de collaboration et une connaissance des trois contextes nationaux³.

Toute recherche construite à partir d'études de cas nécessite la comparaison (confrontation) des situations étudiées. L'objectif d'un travail de recherche qui confronte les résultats de terrains français à ceux du Canada et du Mexique n'est pas de comparer les contextes d'action nationaux à partir de différences ou de similitudes, mais bien de permettre une dé-contextualisation de certains résultats et de questionner, à partir de plusieurs modalités d'avènement, un phénomène que l'on présente comme la manifestation d'un « syndrome » international. Il s'agira pour nous de nous interroger sur la nature du processus que l'on peut considérer comme comparable lorsque l'on a pris en compte le poids des différents contextes urbains et nationaux.

Notre problématique centrée sur les effets de situations de conflits implique de travailler sur des conflits ouverts à partir de leur manifestation et de la position des acteurs mobilisés ou impliqués. Nous proposons donc de réserver le vocable *conflit* pour caractériser ces situations, et de considérer que ce qui est parfois nommé conflits latents – en particulier par la littérature s'intéressant aux conflits d'usages au sein d'un sous-ensemble spatial – doit faire l'objet d'une autre appellation. Nous proposons de reprendre à cet effet la notion de situation tensionnelle, introduite par Michel Marié qui rappelle l'importance du non dit, de l'amnésie sur des oppositions pourtant structurantes pour de nombreuses sociétés locales.

Notre projet traite donc de situations d'actions collectives, plus ou moins institutionnalisées : des signataires d'une pétition qui n'entreprennent pas d'autres actions, du petit groupe d'habitants qui s'organisent pour coordonner l'envoi de plaintes auprès des municipalités et de la préfecture, jusqu'aux associations formelles organisant manifestations et blocages de rues et contentieux.

Si une grande partie des situations de conflits, en particulier en France, opposent des résidents mobilisés aux projets soutenus ou mis en œuvre par des

3. En plus des auteurs de cet ouvrage, il faut citer d'autres chercheurs qui ont participé à nos séminaires et ont contribué à différents niveaux par leurs commentaires, leurs lectures, à nos travaux : Corinne Larrue, Michel Marié, Gilles Sénécal.

acteurs publics, il est important de ne pas exclure de l'analyse les situations impliquant des projets privés, les dynamiques d'activités ou entre différents groupes de population. Tous les conflits de proximité pertinents pour notre recherche n'impliquent pas la résistance de résidents à des projets soutenus par la puissance publique porteurs des valeurs de l'intérêt général. De nombreuses situations sont caractérisées par l'existence de débats sur la notion même d'intérêt général ou de bien commun, et différents acteurs publics peuvent adopter des positions opposées. Les situations qui nous intéressent peuvent être décrites comme des situations d'action publique. On peut en effet utiliser ce vocable avec Jacques Ion (2001) pour caractériser non pas l'action des pouvoirs publics mais toutes les actions qui mettent en jeu un public, qui répondent à l'impératif de publicisation, qui ont pour objectif la définition de biens communs et des modalités de l'intervention publique. Ce qui est en jeu dans les situations impliquant des habitants comme dans les controverses entre acteurs institutionnels, c'est bien la définition du « public », du caractère public de l'action mais aussi du public au sens de John Dewey (2003) [1927], c'est-à-dire l'ensemble des individus qui se considèrent comme potentiellement affectés par les conséquences d'une décision et qui s'organisent pour peser sur celle-ci.

On peut inférer de ces débats deux principales implications pour notre stratégie de recherche. D'abord, les situations qui nous occupent ne sont pas seulement des situations de conflits mais le plus souvent des situations d'interaction entre acteurs marquées à certains moments par le conflit mais aussi par des moments d'échanges, de négociation, des débats au sein de scènes ouvertes par des dispositifs de négociation ou de concertation plus ou moins institutionnels, d'où l'importance d'analyser ces situations comme des processus qui peuvent être décrits sous la forme de séquences et de la nécessité de travailler sur les relations entre conflits et institutionnalisation. Ensuite, reconnaître que les situations à étudier sont insérées dans un contexte plus large, dans une histoire des relations entre acteurs, dans d'autres moments de conflits, oblige à élargir le regard, à prendre en compte une profondeur de la situation, mais aussi les récits et les temporalités divergentes des différents acteurs.

La question n'est donc plus seulement d'identifier « un conflit » à étudier mais bien de saisir la place du conflit dans des situations dans lesquelles l'action publique est en débat. En ce sens, nous proposons de ne pas seulement nous focaliser sur des conflits « terminés », mais de tenter de saisir des situations à différents moments en ouvrant l'interprétation au contexte.

Dans le cadre de cette recherche, il ne s'agit pas de tenter de couvrir tous les types de contextes ou de situations identifiés, ni même de se concentrer sur certains espaces urbains. Nous n'avons pas cherché la représentativité mais plutôt l'exemplarité des situations et ce qu'elles peuvent apporter au projet dans la perspective de la confrontation entre la situation française et deux autres situations nationales.

En France, nous avons retenu cinq situations de conflits dans l'objectif de diversifier les objets des conflits, les contextes urbains et les dispositifs institutionnels mobilisés. On peut proposer une première présentation de ces situations en fonction des principaux objectifs des habitants mobilisés.

Lutter contre risques, pollutions, nuisances

- La mobilisation des riverains de la décharge de Saint-Alban à Vienne, Isère. Cette étude de cas porte sur la mobilisation d'un groupe d'habitants contre l'extension d'une décharge située aux abords de la ville de Vienne (Isère) dans un contexte urbain de transition entre la ville dense et un habitat périurbain plus diffus.
- Les tensions dues à la proximité d'une zone industrielle avec le secteur du Grand Village dans la périphérie de l'agglomération de Tours. Situé à La-Ville-aux-Dames, commune en front d'urbanisation, l'ancien hameau du Grand Village se trouve à proximité immédiate de voies ferrées et des zones d'activités localisées sur la commune voisine de Saint-Pierre-des-Corps. Certains habitants se mobilisent aujourd'hui contre les nuisances liées à la proximité de la zone d'activité.

Lutter contre des projets publics d'infrastructures

- Les oppositions à la rocade sud d'Angers. La réalisation d'une voie rapide au sud d'Angers permettant le contournement de l'agglomération, toujours en débat, est un projet ancien qui a connu plusieurs rebondissements et suscité de fortes oppositions suite à sa première inscription au SDAU de 1976. Ce tracé concernait une zone non urbanisée, occupée par des activités horticoles, qui sépare le tissu urbain de la commune d'Angers des centres périphériques de Saint-Gemmes-sur-Loire et de Bouchemaine, au sud de l'agglomération en proximité de la Loire.
- Les mobilisations contre les effets de la pénétration dans l'agglomération de Bordeaux des voies ferrées à grande vitesse. L'enquête est centrée sur les mobilisations des habitants de la commune de Cenon concernant la deuxième phase du projet de mise à quatre voies pour l'entrée dans Bordeaux qui doit permettre de supprimer le « bouchon ferroviaire de Bordeaux ».

Rester

- Une mobilisation fragile contre un projet de démolition urbaine. Il s'agit de l'analyse de l'opposition des résidents d'un quartier d'habitat social de 1 700 logements (la Verrerie à Amboise) à la démolition annoncée du quartier.

CHOIX DES ÉTUDES DE CAS : MONTRÉAL ET MEXICO

Nous n'avons pas tenté de rapprocher des conflits à partir de leur objet. Les cas mexicains et canadiens n'ont donc pas été choisis pour leur proximité apparente avec les situations travaillées en France, mais parce qu'il était possible de les considérer comme caractéristiques des dynamiques urbaines, des contextes institutionnels et des débats sur la productivité des conflits dans les deux villes étudiées. Après une phase de discussion sur les contextes québécois et mexicains, la prise en compte des travaux antérieurs et de l'état de la littérature dans les deux villes, nous avons adopté la stratégie suivante.

À Montréal, nous avons choisi des situations mettant en œuvre différents contextes institutionnels, rendant compte en particulier du cadre d'action spécifique créé par l'existence de tables de concertation regroupant des organismes « communautaires ». Deux situations ont été choisies en fonction des contextes urbains (quartiers péricentraux, banlieue) mobilisant des formes différentes d'institutionnalisation des débats et portant sur des objets distincts.

- L'espace public en contexte socio-ethnique contrasté : le cas de la place G. Caboto à Saint-Léonard. Cette ancienne banlieue, municipalité devenue en 2002 arrondissement de Montréal, lieu d'implantation traditionnelle de populations d'origine italienne aujourd'hui occupé majoritairement par des classes moyennes, est aussi un lieu d'accueil de nouveaux immigrants pauvres. La situation observée concerne le contact entre un groupe de HLM et un ensemble résidentiel proche, ces derniers demandant l'érection d'une clôture pour empêcher les habitants du groupe de HLM de traverser leur quartier afin d'accéder à un petit parc et aux services proches.
- Le cas de l'ancienne usine Grover dans le quartier Sainte-Marie à Montréal. Entre l'automne 2004 et le printemps 2006, le quartier Sainte-Marie dans le centre-sud de Montréal a été le théâtre d'un conflit autour de la vocation à donner à un ancien édifice industriel. Ce conflit évoluera vers une situation de coexistence acceptée par les différentes parties. Les leaders de la coalition « Sauvons l'usine Grover ! », mise en place par les artistes et artisans locataires de l'édifice, ont réussi à susciter un intérêt parmi les organismes métropolitains du développement culturel.

Les chercheurs mexicains ont développé une réflexion sur les rapports entre modalités d'urbanisation, conflits et ordre juridique à partir d'une typologie des contextes urbains de l'agglomération de Mexico. Ils ont aussi réalisé dans des recherches antérieures des travaux sur les conflits liés à l'espace public dans les différents contextes urbains (Duhau et Giglia, 2008). Pour notre projet, ils ont proposé de concentrer leurs efforts sur un type de contextes urbains particulier qui permet de saisir des controverses liées à la dynamique de l'urbanisation : celui des anciens villages. Il s'agit de l'urbanisation d'espaces anciennement occupés

et dotés d'un statut particulier qui sont aujourd'hui rattrapés par l'urbanisation. Ces espaces sont caractérisés par le contact entre différentes formes d'usages et de populations. Ils permettent ainsi, dans un contexte de fortes différenciations socio-culturelles, d'interroger les tensions liées aux modalités contemporaines de l'urbanisation. Le rôle des conflits dans la (re)activation de la tradition communautaire et indigène des anciens villages, la mobilisation de références à une gestion communautaire des ressources, l'existence d'instances spécifiques d'organisation et dans certains cas de formes de pluralisme juridique renforcent l'intérêt de ces contextes pour notre recherche. Dans un même contexte d'urbanisation, nous avons donc proposé d'étudier des formes différentes de conflits ayant donné lieu à des modalités distinctes de négociation, concertation ou gestion : l'opposition à une infrastructure aéroportuaire d'une part, les tensions liées aux modalités de relations entre ces villages et une enclave résidentielle pour population aisée d'autre part.

- San Salvador Atenco : les villages contre la grande infrastructure aéroportuaire. Il s'agit de la mobilisation des résidents et des membres des communautés agraires de San Salvador Atenco et des villages proches contre l'expropriation de terres pour la réalisation du nouvel aéroport de la ville de Mexico. Suite à cet intense conflit le projet fut abandonné en 2002. Il eut toutefois des répercussions jusqu'en 2006 et une explosion de violence policière contre les habitants de San Salvador Atenco qui s'opposaient à l'expulsion de vendeurs d'un marché. Ce conflit, soutenu par des militants « anti-globalisation », est devenu le symbole de la capacité de résistance des anciens villages mais aussi de l'incapacité du gouvernement issu de la transition politique mexicaine à construire les conditions de l'acceptabilité des grands projets d'infrastructures.
- Une proximité contradictoire : le village de San Andres Totoltepec contre une enclave résidentielle. Il s'agit de l'analyse des conflits et des tensions entre une enclave résidentielle de haut niveau d'inspiration environnementale (Tlalpuente) qui occupe une aire boisée qui appartenait au village de San Andres Totoltepec dans l'Ajusco. Ce village est doté d'une forme d'autogouvernement alors que l'enclave résidentielle s'est constituée en ZEDEC, forme de planification locale négociée garantissant le maintien du statu quo et la préservation des espaces boisés qui s'est engagée dans un processus de clôture pour éviter les invasions. Or, certains habitants du village ont conservé la propriété des terrains de Tlalpuente et s'opposent à la fermeture et aux restrictions à l'urbanisation.

QUATRE HYPOTHÈSES D'INTERPRÉTATION SUR LA PRODUCTIVITÉ DES CONFLITS

Ce livre a été organisé à partir de l'interrogation des effets des conflits de proximité dans leurs dimensions sociale, culturelle, territoriale, juridique et politique. Nous proposons quatre hypothèses d'interprétation qui constituent le fil directeur de cet ouvrage. Leur effectivité est discutée dans le cadre de chaque étude de cas et elles sont développées dans le chapitre de conclusion. Il est en effet possible de considérer les conflits comme :

Processus de territorialisation

Les conflits sont souvent présentés comme la réaction d'un groupe préexistant à un projet menaçant son territoire. Des références implicites à la communauté, au quartier ou à la société locale comme modes de relation au territoire conduisent à considérer comme une donnée l'existence d'un groupe social localisé. On ignore ce faisant que les groupes sociaux, quels qu'ils soient, s'instituent et se maintiennent dans et par les rapports sociaux, notamment conflictuels, qu'ils entretiennent entre eux. Réseaux, groupes et sociabilités de proximité se construisent ainsi et perdurent éventuellement ; leur rôle dans la diffusion d'une mobilisation peut être important.

Il faut néanmoins, nous semble-t-il, prendre la précaution méthodologique de ne pas préjuger de l'ancrage de groupes locaux pour pouvoir être attentif non seulement aux collectifs, groupes et solidarités susceptibles d'émerger au cours du conflit, mais aussi à la nature du processus à l'œuvre dans les relations observées. On peut analyser ce processus comme une appropriation liée à la définition d'un collectif et son institution comme représentant légitime de l'espace en jeu.

Il est en effet possible de considérer que les conflits de proximité sont une forme de territorialisation parce qu'ils produisent des groupes conscients d'une solidarité de destin reposant sur leur inscription spatiale. Les collectifs mobilisés s'approprient matériellement, par la vigilance qu'ils proclament, et idéellement, par un travail de nomination et de valorisation, un espace. Les réseaux d'habitants mettant en œuvre une action collective pratiquent une sociabilité à fort ancrage spatial constitutive de territorialité. Les habitants mobilisés mettent en avant, pour défendre leur position, des qualités, valeurs de l'espace concerné, et effectuent ainsi un travail de production d'une certaine représentation de leur espace résidentiel. Cette production/promotion du territoire vient renforcer la territorialité spécifique produite par l'action collective (Melé, 2011). Mais il peut s'agir aussi d'un processus de territorialisation dans une autre acception du terme qui implique la confrontation des habitants mobilisés aux modes de spatialisation de l'action publique (zonage, espaces protégés).

Modalités d'actualisation locale du droit

Le droit joue un rôle important dans les conflits de proximité, non seulement comme ressource mais aussi comme cadre cognitif. Certes, il ouvre un canal pour la juridiciarisation des différends ; une grande partie des conflits peuvent avoir une dimension de contentieux. Mais même en dehors de toute plainte ou recours, il contribue à construire des attentes, à déterminer des positions et constitue une ressource argumentative (Azuela, 1989 ; 2006). Les habitants mobilisés présentent souvent leur action comme une demande d'effectivité des normes juridiques et aspirent à une adaptation locale de l'ordre juridique (Bassols et Melé, 2001). Dans certains contextes, ils tentent de lutter pour la reconnaissance de nouveaux droits ou pour une juridicisation plus fine des activités. Des instances négociant l'application des règles et intégrant la vigilance des habitants mobilisés se multiplient. Chartes et contrats semblent instaurer la possibilité d'une production juridique locale. Les habitants font l'expérience que le droit ne s'applique pas seul, qu'il faut le faire exister localement, travail pris en charge par certains acteurs. Pour acquérir un rôle dans une situation, le cadre juridique doit faire l'objet d'un travail de localisation (Giddens, 1994), de construction sociale de sa validité locale, d'actualisation locale au sein de processus de régulation sociale (Reynaud, 1997 ; Bourdin, Lefeuvre et Melé, 2006).

La construction d'un espace public (politique) intermédiaire

Un autre niveau possible de réflexion sur la productivité des conflits a été de considérer que les conflits de proximité produisent par leur existence même, d'une part, un public, et d'autre part, une arène contribuant à l'émergence et à la mise en débat d'un problème public. Ce niveau d'interrogation nous a obligé à tenter de repérer non seulement les modalités de constitution des collectifs mobilisés mais aussi les différentes scènes sur lesquelles des acteurs mobilisés portent les problèmes, les questions ou causes à l'origine de la mobilisation. Nous avons ainsi pu saisir les arènes d'expression et de gestion des conflits : échos médiatiques des mobilisations, diffusion sur différents réseaux de communications, rôle des instances de débat et de participation et des procédures mises en œuvre pour les traiter, place des recours juridiques. Par leur existence même comme scène de débat ou par la mise en œuvre d'instances *ad hoc* de négociation de l'assentiment, les conflits contribuent à la production de ce qu'Alberto Melucci (1999) propose d'appeler un espace public intermédiaire, nouvelle forme d'espace politique dont la fonction n'est pas d'institutionnaliser les conflits mais de construire les conditions de la prise en compte de leur discours et de leur transformation en décisions politiques.

Des transactions sociales

Cette recherche a mobilisé la notion de transaction sociale, à la fois comme méthode d'analyse et comme un paradigme permettant de nous aider à repérer le social qui se construit dans la relation conflictuelle. La notion de transaction sociale, telle qu'elle a été élaborée par Jean Rémy, est en effet plus un paradigme qu'une théorie, c'est-à-dire une image de base à partir de laquelle on construit une matrice de questions (Rémy, Voyé et Servais, 1978 ; Germain, 2005). La transaction sociale est ce qui permet de trouver des accommodements sur ce qui n'est *a priori* pas négociable et d'élaborer des compromis qui généralement ne débouchent pas sur un accord complet ou sur un consensus mais qui permettent une coopération conflictuelle. C'est donc un processus de production, d'expérimentation et d'apprentissage du vivre ensemble (Blanc, 1998). Il s'agit d'une approche qui nous permet de prendre en compte les échanges sociaux, parfois tacites, porteurs de significations et de questions symboliques pour les acteurs.

La présentation des résultats de notre recherche dans cet ouvrage est organisée à partir de trois grands moments. D'abord la première partie, intitulée « Interpréter les conflits de proximité », a pour objectif de resituer la place des conflits dans les différents contextes scientifiques nationaux et de confronter notre approche à d'autres travaux sur des thématiques proches. Il s'agit ici de proposer un bilan de la littérature scientifique récente sur les conflits de proximité. Ensuite, la deuxième partie est consacrée à la présentation des neuf situations d'actions étudiées, chaque texte se positionnant par rapport à nos quatre hypothèses d'interprétation. Une troisième partie présente nos conclusions et analyse la productivité sociale des conflits de proximité à partir d'une lecture transversale confrontant les situations étudiées aux quatre hypothèses d'interprétation des effets des conflits de proximité qui ont structuré notre recherche.

BIBLIOGRAPHIE

- AZUELA A. (1989), *La ciudad, la propiedad privada y el derecho*, México, El Colegio de México, 278 p.
- AZUELA A. (2006), *Visionarios y pragmáticos : una aproximación sociológica al derecho ambiental*, México, IIS/UNAM, 537 p.
- BASSOLS M. et MELÉ P. (2001), *Medio ambiente, ciudad y orden jurídico*, México, UAM, Miguel Angel Porrua, 420 p.
- BLANC M. (1998), *La transaction, un processus de production et d'apprentissage du vivre ensemble*, Paris, Chronique sociale, p. 219-239.
- BOUBA-OLGA O., CARRINCAZEAX C. et CORIS M. (2008), « Avant propos. La proximité 15 ans déjà », *Revue d'économie régionale et urbaine*, vol. 3, p. 279-287.

- BOURDIN A., LEFEUVRE M.-P. et MELÉ P. (2006), *Les règles du jeu urbain, entre droit et confiance*, Paris, Descartes et C^{ie}, 316 p.
- COSER L.-A. (1982), *Les fonctions du conflit social*, Paris, Presses universitaires de France, 183 p.
- DEWEY J. (2003), *Le public et ses problèmes*, Pau, Publications de l'université de Pau, Tours, Farrago, Paris, Éditions Léon Scheer, 207 p.
- DUHAU E. et GIGLIA A. (2008), *Las reglas del desorden : habitar la metrópoli : la ciudad de México a principio del siglo XXI*, México, Siglo XXI, UAM Azcatpozalco, 576 p.
- DZIEDZICKI J.-M. (2001), *Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ?*, thèse d'aménagement de l'espace, urbanisme, Tours, université de Tours.
- GERMAIN A. (2005), « Variations sur les vertus de la ville proche. La métropole montréalaise à l'épreuve de la diversité », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 49, p. 289-300.
- GIDDENS A. (1994), *Les conséquences de la modernité*, Paris, Presses universitaires de France, 192 p.
- ION J. (2001), *L'engagement au pluriel*, Saint-Étienne, Presse de l'université de Saint-Étienne, 217 p.
- JOBERT A. (1998), « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, vol. 11, p. 67-91.
- MARIÉ M. (1989), *Les terres et les mots : une traversée des sciences sociales*, Paris, Meridiens Klincksieck, 214 p.
- MELÉ P. (2011), *Transactions territoriales : patrimoine, environnement et actions collectives au Mexique*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 213 p.
- MELUCCI A. (1999), *Acción colectiva, vida cotidiana y democracia*, México, El Colegio de México, 260 p.
- RÉMY J., VOYÉ L. et SERVAIS E. (1978), *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*, t. 1 : *Conflits et transactions sociales*, Bruxelles, De Boeck, 383 p.
- REYNAUD J.-D. (1997), *Les règles du jeu, l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 342 p.
- SÉNÉCAL G. (2005), « Conflits de proximité et coopération, une géographie des acteurs et des interactions sociales », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 49, p. 277-285.
- SIMMEL G. (1995), *Le conflit*, Paris, Circé, 158 p.
- TORRE A. (2009), « Retour sur la notion de proximité géographique », *Géographie, économie, société*, vol. 11, p. 63-75.
- TROM D. (1999), « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, vol. 49, p. 31-50.